



Monsieur Mars Di  
Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 27 septembre  
2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 81 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question **URGENTE** à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale au sujet des diplômes de fin d'études secondaires.

Dans la réponse à la question parlementaire n°3064 en date du 03 juillet 2017, Monsieur le Ministre précise que « Or, après consultation tant du Collège des Directeurs de l'enseignement secondaire que de la Conférence nationale des élèves du Luxembourg, il a été décidé de ne pas faire figurer les notes finales de la classe de 2<sup>e</sup> sur ledit complément au diplôme. » Dans le dossier de presse « *Réforme du Lycée. Une réponse à 12 grands défis pour une meilleure qualification de nos jeunes* », du 05 juillet 2017, ainsi que dans la première édition du magazine « *EDI. Infomagazin fir Elteren* », il est ainsi noté que dans le complément au diplôme de fin d'études seront mentionnées toutes les branches que l'élève a étudiées en classe de 2<sup>ième</sup> et de 1<sup>ière</sup> ainsi que les objectifs y visés et le nombre des leçons hebdomadaires.

Or, il est actuellement précisé sur le site internet du Ministère de l'Éducation (mis à jour le 13.09.2017) que « Ainsi le complément du diplôme de fin d'études mentionnera non seulement les disciplines présentées à l'examen et leurs notes, mais également les autres disciplines étudiées en 2<sup>e</sup> et 1<sup>e</sup> avec leur note annuelle finale ».

Face aux déclarations contradictoires de la part du Ministère et dans la mesure où les élèves actuellement en classe de 2<sup>ième</sup> devraient être correctement informés, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Monsieur le Ministre peut-il nous préciser quelle déclaration faite s'applique en définitive ?
  - Est-ce que le complément spécifiera uniquement les branches étudiées en 2<sup>ième</sup> sans leur note annuelle finale, tel qu'indiqué dans la réponse à la question parlementaire et dans le magazine EDI ?
  - Ou alors, est-ce que le complément reprendra les disciplines étudiées en 2<sup>ième</sup> avec leur note annuelle finale conformément aux indications du site internet du Ministère ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

**Le caractère urgent de la question n'a pas été reconnu (27.09.2017)**



Martine Hansen  
Députée



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 19 octobre 2017



Monsieur le Ministre aux Relations  
avec le Parlement  
Service central de Législation  
43, boulevard Roosevelt  
L-2450 Luxembourg

**Concerne: question parlementaire N° 3317 de Madame la Députée Martine Hansen**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse à la question parlementaire posée par l'honorable Députée.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



Luxembourg, le 19 octobre 2017

Monsieur le Président de la Chambre  
des Députés  
19, rue du Marché-aux-Herbes  
L-1728 Luxembourg

**Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 3317 de Madame la Députée Martine Hansen**

En réponse à la question de l'honorable Députée, je tiens à préciser que le complément au diplôme mentionnera bien toutes les branches que l'élève a étudiées en classe de 2<sup>e</sup> et de 1<sup>re</sup>, mais que les notes obtenues en 2<sup>e</sup> n'y figureront pas. J'ai d'ailleurs personnellement communiqué cette information aux élèves de 2<sup>e</sup> à l'occasion de cinq réunions régionales qui m'ont fourni l'occasion de leur présenter les nouvelles modalités de l'examen de fin d'études secondaires.

Quant au site internet du ministère, l'information y contenue était erronée et a été redressée entretemps.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse